



# Guide de recertification par CERP ou par examen

*A l'attention des IBCLC désirant être recertifié(e)s*

# Table des matières

<b>Qu'est-ce que l'IBLCE<sup>®</sup> ?</b> .....	3
Pourquoi et comment renouveler sa certification .....	3
Exigences concernant la périodicité de la recertification.....	4
<b>Contactez l'IBLCE</b> .....	5
<b>Dates importantes pour la recertification</b> .....	5
<b>Lectures importantes pour les candidat(e)s à la recertification</b> .....	5
<b>Comment déposer votre candidature pour une recertification par examen</b> .....	6
Remplissez le formulaire de candidature.....	6
Paiement des droits d'inscription.....	6
Sites d'examen.....	6
Aménagements raisonnables.....	6
Cas particulier : femmes enceintes.....	6
Pauses d'allaitement pendant l'examen.....	7
Dictionnaire bilingue .....	7
<b>Admission en salle d'examen et règles à respecter</b> .....	7
<b>Notification des résultats à l'examen</b> .....	9
Demande de correction à la main .....	9
Réclamations concernant les résultats à l'examen .....	9
<b>Comment déposer votre candidature pour une recertification par CERP</b> .....	9
Remplissez le formulaire de candidature.....	9
Catégories et nombre de CERP requis.....	9
Les CERP individuels.....	11
Informations complémentaires sur les CERP de catégorie R .....	11
Comment présenter vos CERP dans votre formulaire.....	12
<b>Vérification des dossiers</b> .....	12
<b>Politique anti-discriminatoire</b> .....	13
<b>Utilisation de l'appellation "IBCLC"</b> .....	13
<b>Registre des IBCLC</b> .....	12
<b>Droits d'inscription à la recertification et frais annexes</b> .....	13

## Qu'est-ce que l'IBLCE<sup>®</sup> ?

L'IBLCE (*International Board of Lactation Consultant Examiners<sup>®</sup> - Comité International de Certification des Consultant(e)s en Lactation*) est l'organisme international indépendant qui décerne le titre d'IBCLC (*International Board Certified Lactation Consultant<sup>®</sup> - Consultant(e) en Lactation certifié(e) par le Comité International*).

### Pourquoi et comment renouveler sa certification

La certification en tant qu'IBCLC, obtenue grâce à la réussite à l'examen, a une durée de validité de cinq ans. Au bout de ces cinq ans, l'IBCLC peut renouveler sa certification en repassant l'examen ou bien en présentant un dossier de recertification par points de validation de formation continue, les CERP (Continuing Education Recertification Points). En permettant une recertification par l'intermédiaire de CERP, l'IBLCE cherche à encourager les démarches de développement professionnel continu et à promouvoir la formation tout au long de la vie.

On sait en effet que les compétences et les connaissances acquises avant le passage de l'examen et testées par celui-ci peuvent ne pas être suffisantes pour la pratique de terrain en tant qu'IBCLC au cours des années suivantes, surtout si ces compétences et connaissances ne sont pas mises à jour régulièrement pour incorporer de nouvelles conceptions et de nouvelles pratiques. C'est pour cette raison que l'IBLCE exige que tous les IBCLC renouvellent leur certification au bout de cinq ans ; pendant ce temps, des changements significatifs auront eu lieu concernant l'information disponible et les pratiques applicables, et les connaissances de l'IBCLC ne seront plus à jour s'il/elle n'a pas pris l'initiative de continuer à se former. Le délai de cinq ans choisi pour les recertifications correspond au rythme des évolutions dans notre domaine.

Pour pouvoir être recertifié(e) par CERP, cinq ans après une certification par examen, l'IBCLC devra avoir accumulé 75 CERP dont au moins 50 CERP portant spécifiquement sur la lactation humaine et l'allaitement et 5 CERP relatifs à l'éthique professionnelle – les 20 CERP restant peuvent porter sur tout sujet en rapport avec la pratique des consultant(e)s en lactation.

Ce nombre de CERP de différentes catégories est en cohérence avec L' *IBLCE Detailed Content Outline* (Répartition des questions par sujets et par périodes) :

- La majorité des CERP (50) doit porter de manière spécifique sur la lactation humaine et l'allaitement lactation spécifique car il s'agit là du principal domaine de connaissances évalué par l'examen.
- Les cinq CERP sur l'éthique professionnelle sont nécessaires à titre de sensibilisation à ce sujet important.

- Les CERP restant (20) peuvent porter sur n'importe quel sujet relié au domaine de la consultation en lactation car certaines des disciplines du programme de l'examen ne traitent spécifiquement ni de l'allaitement ni de l'éthique

Au bout de dix ans après une certification par examen, tout IBCLC doit de nouveau passer l'examen pour être recertifié(e). Ceci permet de vérifier périodiquement les connaissances et les compétences cognitives associées à la pratique d'un(e) consultant(e) en lactation, grâce à un examen basé sur une analyse renouvelée de la pratique et incorporant les développements les plus importants dans la discipline.

Quelle que soit la façon dont un(e) IBCLC obtient sa recertification, il ou elle doit réaffirmer son adhésion au *Code de déontologie des IBCLC* et signaler toute procédure disciplinaire, ou relative à son autorisation d'exercer, dont il ou elle aurait fait l'objet. L'IBLCE estime que cette réaffirmation est importante et qu'elle rappelle aux IBCLC leurs obligations en matière d'éthique.

#### **ATTENTION :**

L'IBLCE offre aux personnes qui le désirent la possibilité d'obtenir une certification : mais l'obtention de celle-ci ne confère pas obligatoirement aux personnes qui la possèdent le droit de pratiquer dans leur pays de résidence. Les IBCLC doivent se conformer aux lois du pays où ils ou elles pratiquent ou souhaitent pratiquer.

### **Exigences concernant la périodicité de la recertification**

Les IBCLC doivent renouveler leur certification tous les cinq ans. Cinq ans après avoir réussi pour la dernière fois l'examen, les IBCLC peuvent demander une recertification par CERP. Un CERP correspond à 60 minutes de formation considérée par l'IBLCE comme correspondant aux besoins des IBCLC engagé(e)s dans la pratique de consultant(e) en lactation. Une recertification obtenue en repassant l'examen est possible à tout moment ; toutefois, elle doit obligatoirement être obtenue tous les dix ans.

Les IBCLC ont la possibilité de recertifier un an plus tôt. (Par examen ou par CERP selon la dernière méthode de certification). Si l'IBCLC décide de recertifier un an plus tôt, la date d'expiration de sa certification sera déterminée en fonction de la date de recertification par examen ou CERP. (Par exemple : la recertification doit avoir lieu en 2017 mais l'IBCLC décide de recertifier en 2016. La date d'expiration de la certification sera alors 2021 et non 2022.)

Depuis 2016, L'IBLCE organise l'examen deux fois par an. Si l'IBCLC échoue à la session de recertification par examen en avril, sa certification expirera au 30 juin de la même année. Si l'IBCLC échoue à la session de recertification par examen en octobre, sa certification expirera au 31 décembre de la même année.

## Contacter l'IBLCE

International Board of Lactation Consultant Examiners (IBLCE)  
10301 Democracy Lane, Suite 400  
Fairfax, Virginia 22030  
USA  
Phone : 703-560-7330  
Fax : 703-560-7332  
[www.iblce.org](http://www.iblce.org)

L'IBLCE a des bureaux en Autriche, en Australie et aux États-Unis. Vous pouvez joindre le bureau dont dépend votre pays de résidence en utilisant le formulaire qui se trouve sur la page « *IBLCE Contact* » (Contacter l'IBLCE) du site internet de l'IBLCE.

## Dates importantes pour la recertification par CERP ou par examen

Nous vous invitons à consulter la page « *Application Information* » (Information sur la candidature), dans la rubrique du site, intitulée « *Certify* » (Certifier), pour y trouver les dates limites de dépôt de candidature et autres dates importantes.

## Lectures importantes pour les candidat(e)s à la recertification

Les IBCLC désirant être recertifié(e)s, devraient bien connaître les textes suivants, disponibles à la page « *IBLCE Documents* » (Documentation), à la rubrique « *Resources* » (Ressources) du site internet de l'IBLCE.

- *IBLCE Detailed Content Outline (Répartition des questions par sujets et par périodes)*
- *Clinical Competencies for the Practice of International Board Certified Lactation Consultants (Compétences cliniques pour la pratique des IBCLC)*
- *Code of Professional Conduct for International Board Certified Lactation Consultants (Code de déontologie des IBCLC)*
- *Scope of Practice for International Board Certified Lactation Consultants (Cadre de la pratique des IBCLC)*
- *Disciplinary Procedures (Procédures disciplinaires)*
- *IBLCE Appeals Policies (Procédures d'appel)*

# Comment déposer votre candidature pour une recertification par examen

## Remplissez le formulaire de candidature

L'inscription en ligne pour passer l'examen n'est actuellement disponible qu'en anglais. Vous trouverez le formulaire de candidature à la recertification par examen en Français et tous les détails sur la manière de déposer votre candidature sur le site internet de l'IBLCE [www.iblce.org](http://www.iblce.org) sous le drapeau français.

## Païement des droits d'inscription

Vous trouverez une information complète sur le montant des droits et autres détails sur les modes de paiement à la fin de ce guide.

## Sites d'examen

L'IBLCE est en train de généraliser le passage de l'examen sur ordinateur dans des centres équipés. Dans les pays où il n'y en a pas, le passage de l'examen sur papier peut être organisé. Pour plus de détails sur les sites d'examen, consultez le site Internet de l'IBLCE [www.iblce.org](http://www.iblce.org) ou contactez votre bureau régional.

## Aménagements raisonnables

L'IBLCE s'efforce de mettre en place avec les candidat(e)s des aménagements raisonnables, pendant l'examen, pour raisons médicales ou en cas de handicap. Une section du formulaire d'inscription vous permettra de présenter les raisons pour lesquelles vous demandez à bénéficier d'aménagements raisonnables pendant l'examen. Il vous faudra joindre les attestations médicales qui justifient votre demande.

Pour permettre à l'IBLCE d'organiser à temps ces aménagements, les candidat(e)s doivent transmettre leur demande avec leur dossier d'inscription. Si vous avez un problème qui survient après le dépôt de votre candidature, prévenez l'IBLCE aussi tôt que possible.

## Cas particulier : femmes enceintes

Si vous rencontrez des problèmes de santé qui peuvent vous empêcher de passer l'examen, prévenez aussi vite que possible l'IBLCE. Dans certains cas, en raison de complications médicales, des candidates peuvent être obligées de retirer leur candidature ou d'annuler leur inscription.

Annuler ou retirer une candidature à l'examen a des implications financières. L'équipe de votre Bureau Régional vous aidera à faire un choix éclairé dans votre situation.

## Pauses d'allaitement pendant l'examen

La mission et l'objectif de l'IBLCE sont centrés sur la protection, la promotion et le soutien de l'allaitement. L'IBLCE trouve donc normal de prendre en compte les candidates qui sont aussi des mères allaitant leur bébé. Cette prise en compte doit rester compatible avec les exigences de sécurité de l'examen tout en prévoyant des solutions raisonnables qui permettent aux mères d'allaiter leur bébé et préservent la relation d'allaitement.

L'IBLCE aménage donc dans une certaine mesure les conditions dans lesquelles se passe l'examen pour les candidates allaitantes. Si vous envisagez de demander une pause d'allaitement pendant l'examen, lisez, pour plus de détails, les *Procedures for Breastfeeding Breaks During Exam Administration* (Règlement des pauses d'allaitement), disponible sur le site internet de l'IBLCE, à la page « *IBLCE Documents* » (Documentation), dans la rubrique « *Resources* » (Ressources).

## Dictionnaire bilingue

L'IBLCE traduit l'examen dans une grande variété de langues. Mais pour les candidat(e)s, dont la langue maternelle n'est pas traduite à l'examen, l'IBLCE peut permettre l'utilisation d'un dictionnaire bilingue pendant l'examen.

Si votre demande d'utilisation d'un dictionnaire bilingue est acceptée, l'IBLCE vous le fournira pour le temps de l'examen. Les dictionnaires personnels sont interdits. Le dictionnaire fourni par l'IBLCE ne sera PAS un dictionnaire médical.

## Admission en salle d'examen et règles à respecter

Pour être admis(e) en salle d'examen, vous devrez présenter DEUX (2) pièces d'identité en cours de validité. La première pièce d'identité devra porter votre nom, une photographie ressemblante et votre signature. La seconde pièce d'identité devra porter soit votre nom et votre signature soit votre nom et une photographie ressemblante.

La PREMIERE pièce d'identité à présenter DEVRA être une des suivantes :

- votre carte nationale d'identité avec votre photographie
- votre passeport avec votre photographie
- votre permis de conduire avec votre photographie
- votre carte d'identité militaire avec votre photographie
- votre permis de séjour avec votre photographie

La SECONDE pièce d'identité à présenter DEVRA alors porter votre nom et votre signature ou votre nom et une photographie ressemblante. Vous pourrez par exemple présenter :

- une carte de crédit portant votre signature
- votre carte de sécurité sociale portant votre signature

- une carte professionnelle ou une carte d'étudiant portant votre signature

De plus, si une pièce d'identité porte un nom différent de l'autre, vous devrez présenter un document attestant de votre changement de nom (par ex., votre livret de famille, une attestation de divorce ou un jugement du tribunal).

**Nota Bene** : S'il vous manque un des documents ci-dessus, contactez rapidement le Bureau Régional dont vous dépendez. N'attendez surtout pas le jour de l'examen car vous n'aurez pas accès à la salle d'examen sans des documents d'identité adéquats.

Les candidat(e)s devraient organiser avec soin leur trajet pour arriver à temps sur le site d'examen. Une fois que l'enregistrement des candidat(e)s sera achevé et que la porte de la salle d'examen sera refermée, il ne sera plus possible d'y entrer. Les candidat(e)s qui arriveront en retard ne seront pas admis(es) à passer l'examen et perdront tout droit à remboursement sur les frais d'inscription. Les candidat(e)s absent(e)s le jour de l'examen perdront aussi tout droit à remboursement des droits d'examen. Aucune exception ne sera faite.

Chaque site d'examen sera supervisé et surveillé par un ou plusieurs surveillants. Les candidat(e)s devront suivre les instructions données par les surveillants. Les règles de fonctionnement mises en place sont là pour que l'examen se déroule avec le moins de perturbations possible et que tous et toutes les candidat(e)s soient traité(e)s équitablement. Les surveillants indiqueront où ranger les affaires personnelles, comme les sacs à main, pendant toute la durée de l'examen. Tout au long de la session, les surveillants vérifieront qu'il n'y ait aucune tricherie ni aucun comportement inapproprié.

Pendant l'examen, il sera interdit d'utiliser des appareils électroniques tels que des téléphones portables. Si des candidat(e)s conservent ou utilisent de tels appareils pendant l'examen, ils ou elles seront renvoyé(e)s et leurs réponses ne seront pas notées. Aucune exception ne sera faite.

Chaque site d'examen sera supervisé et surveillé par un ou plusieurs surveillants. Les candidat(e)s devront suivre les instructions données par les surveillants. Les règles de fonctionnement mises en place sont là pour que l'examen se déroule avec le moins de perturbations possible et que tous et toutes les candidat(e)s soient traité(e)s équitablement. Les surveillants indiqueront où ranger les affaires personnelles, comme les sacs à main, pendant toute la durée de l'examen. Tout au long de la session, les surveillants vérifieront qu'il n'y ait aucune tricherie ni aucun comportement inapproprié.

Pendant l'examen, il sera interdit d'utiliser des appareils électroniques tels que des téléphones portables. Si des candidat(e)s gardent ou utilisent de tels appareils pendant l'examen, ils ou elles seront renvoyé(e)s et leurs réponses ne seront pas notées. Aucune exception ne sera faite.

Comme il ne suffit pas de mettre les téléphones portables en mode silencieux ni de les éteindre pour éviter les sonneries de réveil et d'alarme, les candidat(e)s qui viendront à l'examen avec leur téléphone portable devront mettre hors fonction sonneries et alarmes avant d'éteindre totalement



leur appareil et de le ranger à l'endroit désigné par le surveillant. [Nota Bene : Ni les surveillants ni l'IBLCE ne peuvent être tenus pour responsables de vos effets personnels.] Si, pendant l'examen, le téléphone portable d'un(e) candidat(e) sonne, son/sa propriétaire sera renvoyé(e) et ses réponses ne seront pas notées. Aucune exception ne sera faite.

Il est interdit de parler à d'autres candidat(e)s pendant l'examen. Les surveillants répondront aux questions portant sur le déroulement de l'examen à l'occasion des instructions données au début de la session. Il est interdit de poser des questions sur le contenu de l'examen. Les surveillants n'ont pas le droit de fournir une interprétation concernant une question ou de la clarifier, pas plus que de définir des termes. Aucune tentative de tricherie ne sera tolérée. Les surveillants ont toute autorité pour interrompre la session d'une personne trouvée en train de tricher.

De plus, vous n'êtes pas autorisé(e) à discuter de quelque question de l'examen que ce soit après la session, même avec les autres candidat(e)s. Ceci est formellement interdit. Pour des raisons d'ordre éthique et juridique, car il s'agirait d'un détournement de propriété intellectuelle au détriment de l'IBLCE. Celui-ci traitera ce sujet avec le plus grand sérieux.

L'examen se déroulera soit sur ordinateur, soit en utilisant une feuille de réponses à cocher au crayon. Pour l'examen sur ordinateur, le/la candidat(e) verra les questions et y répondra sur l'ordinateur qui sera mis à sa disposition. Pour l'examen sur papier, le/la candidat(e) disposera d'un livret d'examen et d'une feuille de réponses à cocher au crayon.

## **Notification des résultats à l'examen**

Les résultats officiels à l'examen seront envoyés par courrier postal, 2 à 3 mois après l'examen. Les candidat(e)s qui auront réussi recevront en même temps leur diplôme ainsi que leur carte d'IBCLC avec leur relevé de leurs scores à l'examen.

## **Demande de correction à la main**

Les candidat(e)s, qui pensent que leurs réponses n'ont pas été notées correctement, peuvent demander une correction de contrôle à la main. Pour plus de détails sur la demande de correction à la main, vous pouvez télécharger sur le site internet de l'IBLCE le document « Appeals Policy » (Procédures d'appels) à la page « *IBLCE Documents* » (Documentation), dans la rubrique « *Resources* » (Ressources).

## **Réclamations concernant les résultats à l'examen**

Les candidat(e)s qui pensent avoir échoué en raison d'un défaut ou d'une autre irrégularité dans l'examen, peuvent faire appel. Pour plus de détails, vous pouvez télécharger sur le site internet de l'IBLCE le document « Appeals Policy » (Procédures d'appels) à la page « *IBLCE Documents* » (Documentation), dans la rubrique « *Resources* » (Ressources).

## Comment déposer votre candidature pour une recertification par CERP

Vous trouverez une information complète sur le montant des droits, les dates limites et les autres détails sur la recertification sur le site internet de l'IBLCE à la page « *Application Information* » (Information sur la candidature), dans la rubrique « Recertify » (Recertifier).

### Remplissez le formulaire de candidature

L'inscription en ligne pour passer l'examen n'est actuellement disponible qu'en anglais. Vous trouverez le formulaire de candidature à la recertification par CERP en Français et tous les détails sur la manière de déposer votre candidature sur le site internet de l'IBLCE [www.iblce.org](http://www.iblce.org) sous le drapeau français.

### Catégories et nombre de CERP requis

L'IBLCE accorde des CERP de trois (3) catégories différentes pour de la formation continue :

- Les CERP L sont accordés à des formations portant spécifiquement sur la lactation humaine et l'allaitement, et sur la prise en charge des familles allaitantes.
- Les CERP E sont accordés à des formations portant sur l'éthique, la déontologie et les normes de conduite des professions de santé.
- Les CERP R, optionnels, sont accordés à des formations ayant un rapport avec la pratique des consultant(e)s en lactation.

Afin de pouvoir être recertifié(e) par CERP, l'IBLCE doit présenter au moins 75 CERP obtenus au cours des 5 années qui suivent sa réussite à l'examen. Ces 75 CERP **doivent** être répartis de la façon suivante :

- Au moins 50 CERP L
- Au moins 5 CERP E
- Au moins 20 autres CERP : ceux-ci peuvent être de catégorie L, E ou R.

Les CERP peuvent être obtenus par le biais de formations continues qui ont été reconnues et enregistrées auprès de l'IBLCE ou non.

Si les CERP ont été obtenus par le biais d'une formation reconnue et enregistrée auprès de l'IBLCE, votre attestation de présence comportera le numéro d'enregistrement ainsi que le nombre et la catégorie de CERP conférés.

## Les CERP individuels

Si vous désirez soumettre des CERP individuels, le guide des CERP individuels peut vous aider à obtenir des CERP L, E ou R pour les activités suivantes. Pour plus de détails sur les conditions applicables, consultez le document *Individual CERPs Guide* (Guide des CERP individuels), sur le site internet de l'IBLCE, à la page « IBLCE Documents » (Documentation), dans la rubrique « Resources » (Ressources).

- Rédaction d'un article, d'une synthèse ou d'un chapitre publié dans une revue à comité de lecture ou un livre
- Soutenance d'un master ou d'une thèse de doctorat
- Présentation d'un poster ou d'une communication à une conférence
- Réalisation d'une vidéo destinée aux professionnels de santé
- Rédaction d'un protocole original ou de directives dans un cadre hospitalier
- Observations de pratique clinique
- Suivi d'une formation portant sur la lactation humaine ou l'allaitement
- Intervention lors d'une formation

Si le contenu de ces activités est en rapport avec la pratique des consultant(e)s en lactation, la catégorie des CERP sera allouée en fonction du sujet traité.

## Informations complémentaires sur les CERP de catégorie R

Votre dossier de recertification peut comporter au maximum 20 CERP de catégorie R. Ces derniers ne sont pas obligatoires ; ils concernent des modules de formation continue en rapport avec la pratique des consultant(e)s en lactation. Voici quelques exemples de sujets validables en catégorie R :

- Anatomie générale
- Croissance et développement de l'enfant
- Méthodologie de la recherche et statistiques
- Approches multiculturelles dans les pratiques de santé
- Dépression du postpartum
- Compétences en conseil et communication
- Principes de la formation pour adultes
- Pratiques de massage des bébés
- Thérapies complémentaires et alternatives (présentations générales uniquement).

Sur une période de cinq ans, vous pouvez accumuler jusqu'à 6 CERP R en suivant une ou plusieurs des formations ci-dessous.

- Réanimation cardio-pulmonaire
- Réanimation néonatale
- Réanimation pédiatrique médicale
- Prise en charge médicale d'un arrêt cardiaque
- Programme S.T.A.B.L.E (Sugar & safe care, Temperature, Airway, Blood pressure, Lab work, Emotional support for the family) de l'American Academy of Pediatrics, ou un équivalent.

**Nota Bene** : Pour ces formations, l'IBLCE accorde 6 CERP R au maximum par tranche de cinq ans, quel que soit le nombre de formations suivies ou animées. Si votre dossier est choisi pour vérification, faites-nous parvenir simplement une photocopie des attestations correspondantes avec votre dossier de recertification par CERP.

## Comment présenter vos CERP dans votre formulaire

Listez dans votre formulaire les formations que vous avez suivies ou dispensées, de préférence par ordre chronologique. Si votre dossier est sélectionné pour être vérifié, vous devrez envoyer à l'IBLCE les photocopies de toutes vos attestations de présence ou autres justificatifs. L'IBLCE **n'archive pas** les listes de présence aux formations qui confèrent des CERP. Si vous ne retrouvez pas une attestation de présence, vous devrez contacter l'organisateur de la formation en question pour qu'il vous fournisse un duplicata.

## Vérification des dossiers

L'IBLCE vérifiera en détail un certain nombre de dossiers d'inscription à l'examen et de recertification par CERP. Ces vérifications s'effectueront de façon standardisée et randomisée. Dans le cas où son dossier sera sélectionné pour vérification, le/la candidat(e) ou l'IBCLC recertifiant devra fournir l'ensemble des justificatifs et documents requis dans le délai imparti. Tout manquement à cette obligation pourra aboutir au report ou à l'exclusion du passage de l'examen ou de la recertification par CERP et/ou à des poursuites disciplinaires.

En plus de la procédure de vérification randomisée et standardisée mentionnée ci-dessus, l'IBLCE se réserve spécifiquement le droit d'exiger de tout(e) candidat(e) ou IBCLC recertifiant(e) qu'il ou elle fournisse dans le délai imparti l'ensemble des justificatifs concernant ses études, sa profession, sa formation ou tout document faisant preuve qu'il ou elle satisfait aux pré-requis de candidature ou de recertification. Tout manquement à cette obligation pourra aboutir au report ou à l'exclusion du passage de l'examen ou de la recertification et/ou à des poursuites disciplinaires.

Dans le cas où l'IBLCE déterminerait que les documents soumis pour un dossier de candidature initiale ou de recertification sont inexacts ou frauduleux, l'IBLCE se réserve spécifiquement le droit d'interdire le passage de l'examen à la personne fautive ou de lui refuser sa recertification et/ou d'engager des poursuites disciplinaires.

## **Politique anti-discriminatoire**

Dans sa gestion des candidatures, de l'examen et de tout ce qui concerne la certification, l'IBLCE ne fait aucune discrimination sur la base du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'âge, de la couleur, de l'origine nationale ou ethnique, de la religion, de la croyance ou du handicap.

## **Utilisation de l'appellation "IBCLC"**

L'IBLCE (*International Board of Lactation Consultant Examiners® - Comité International de Certification des Consultant(e)s en Lactation*) est propriétaire de certains termes, marques et logos, parmi lesquels "IBLCE" et les appellations "IBCLC" et "International Board Certified Lactation Consultant". Seules les personnes dont la candidature a été acceptée par l'IBLCE, qui ont réussi à l'examen et qui tiennent leur certification à jour, ont le droit d'utiliser ces appellations. L'usage de ces appellations doit respecter les termes et conditions des *IBCLC Trademark Use Policy* (Règles d'usage de l'appellation IBCLC) : vous pouvez télécharger ce document sur le site internet de l'IBLCE, à la page « *IBLCE Documents* » (Documentation), dans la rubrique « *Resources* » (Ressources).

## **Registre des IBCLC**

L'IBLCE se réserve le droit de rendre public les noms des IBCLC qui sont à jour de leur certification. Vous pouvez trouver le registre des IBCLC sur le site internet de l'IBLCE dans la rubrique « *Verify* » (Vérification).

Les IBCLC dont la certification a expiré depuis moins d'un an peuvent se présenter à l'examen une fois dans le délai maximum d'un an, sans avoir à documenter tous les pré-requis. Ils peuvent passer l'examen en avril ou en octobre et doivent payer les droits pour la candidature initiale.

Si la certification a expiré depuis plus d'1 an et pour toutes les candidatures suivantes, le candidat devra satisfaire à toutes les exigences de l'année où il désire passer l'examen

## IBLCE 2017 Droits d'inscription à la recertification et frais annexes pour les pays de niveau 1

Niveau1	Andorra, Aruba, Australia, Austria, Bahrain, Belgium, Bermuda, Brunei Darussalam, Canada, Cayman Islands, Cyprus, Czech Republic, Denmark, Equatorial Guinea , Estonia, Falkland Islands, Finland, <b>France</b> , French Polynesia, Germany, Gibraltar, Greece, Greenland, Guadeloupe, Guam, Hong Kong, Hungary, Iceland, Ireland, Israel, Italy, Japan, Kazakhstan, Kuwait, Liechtenstein, Lithuania, Luxembourg, Macau, Malaysia, Malta, Martinique, Monaco, Netherlands, New Caledonia, New Zealand, Norway, Oman, Poland, Portugal, Puerto Rico, Qatar, Reunion, San Marino, Saudi Arabia, Seychelles, Singapore, Slovakia, Slovenia, South Korea, Spain, St. Maarten, Sweden, Switzerland, Taiwan, Trinidad and Tobago, United Arab Emirates, United Kingdom, United States, Virgin Islands (British), Virgin Islands (US)
---------	--

Devises	Recertification par examen	Recertification par CERP	Correction à la main	Remboursement en cas de candidature inéligible ou de désistement avant la date limite
USD	\$ 470	\$ 470	\$ 100	\$ 235

Pour les détails concernant les dates limites, consultez notre site internet [www.iblce.org](http://www.iblce.org)

Si la candidature est posée en ligne, le paiement des droits se fera en US Dollars, par carte de crédit, en ligne au taux de change du jour. Le système accepte les cartes de crédit et les cartes prépayées. Si la candidature est faite sur papier, les conditions de paiement seront les mêmes que celles énoncées ci-dessus. Pour toutes informations et pour plus de détails, contactez votre bureau régional ou votre coordinatrice.

## IBLCE 2017 Droits d'inscription à la recertification et frais annexes pour les pays de niveau 2

Niveau2	Albania, Algeria, American Samoa, Angola, Anguilla, Antigua and Barbuda, Argentina, Armenia, Azerbaijan, Bahamas, Barbados, Belarus, Belize, Bhutan, Bosnia and Herzegovina, Botswana, Brazil, Bulgaria, Chile, China, Colombia, Cook Islands, Costa Rica, Croatia, Curacao, Dominica, Dominican Republic, Ecuador, Egypt, El Salvador, Fiji, Gabon, Georgia, Grenada, Guatemala, Indonesia, Iraq, Jamaica, Jordan, Kosovo, Latvia, Lebanon, Libya, Macedonia, Maldives, Mauritius, Mexico, Mongolia, Montenegro, Montserrat, Morocco, Namibia, Northern Mariana Islands, Palau, Panama, Paraguay, Peru, Romania, Russian Federation, Serbia, South Africa, Sri Lanka, St. Kitts and Nevis, St. Lucia, St. Martin, St. Vincent and the Grenadines, Suriname, Swaziland, Thailand, Tunisia, Turkey, Turkmenistan, Ukraine, Uruguay, Venezuela
---------	--

Devise	Recertification par examen	Recertification par CERP	Correction à la main	Remboursement en cas de candidature inéligible ou de désistement avant la date limite
USD	\$ 350	\$ 350	\$ 90	\$ 175

Pour les détails concernant les dates limites, consultez notre site internet [www.iblce.org](http://www.iblce.org)

Si la candidature est posée en ligne, le paiement des droits se fera en US Dollars, par carte de crédit, en ligne au taux de change du jour. Le système accepte les cartes de crédit et les cartes prépayées. Si la candidature est faite sur papier, les conditions de paiement seront les mêmes que celles énoncées ci-dessus. Pour toutes informations et pour plus de détails, contactez votre bureau régional ou votre coordinatrice.

## IBLCE 2017 Droits d'inscription à la recertification et frais annexes pour les pays de niveau 3

Niveau3	Afghanistan, Bangladesh, Benin, Bolivia, Burkina Faso, Burundi, Cambodia, Cameroon, Cape Verde, Central African Republic, Chad, Comoros, Cote D'Ivoire, Democratic Republic of the Congo, Djibouti, Eritrea, Ethiopia, Federated States of Micronesia, Gambia, Ghana, Guinea, Guinea-Bissau, Guyana, Haiti, Honduras, India, Kenya, Kiribati, Kyrgyzstan, Laos, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Marshall Islands, Mauritania, Moldova, Mozambique, Myanmar (Burma), Nepal, Nicaragua, Niger, Nigeria, North Korea, Pakistan, Papua New Guinea, Philippines, Republic of the Congo, Rwanda, Samoa, Senegal, Sierra Leone, Solomon Islands, Somalia, South Sudan, Sudan, Syria, Tajikistan, Timor-Leste, Togo, Tonga, Tuvalu, Uganda, United Republic of Tanzania, Uzbekistan, Vanuatu, Viet Nam, Western Sahara, Yemen, Zambia, Zimbabwe
---------	---

Devise	Recertification par examen	Recertification par CERP	Correction à la main	Remboursement en cas de candidature inéligible ou de désistement avant la date limite
USD	\$ 250	\$ 250	\$ 70	\$ 125

Pour les détails concernant les dates limites, consultez notre site internet [www.iblce.org](http://www.iblce.org)

Si la candidature est posée en ligne, le paiement des droits se fera en US Dollars, par carte de crédit, en ligne au taux de change du jour. Le système accepte les cartes de crédit et les cartes prépayées. Si la candidature est faite sur papier, les conditions de paiement seront les mêmes que celles énoncées ci-dessus. Pour toutes informations et pour plus de détails, contactez votre bureau régional ou votre coordinatrice.